

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Je soussigné, greffière de la Ville, avise les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté les règlements suivants :


Règlement numéro 1400-43 : (Adopté le 22 janvier 2019)

RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-43 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE M-500.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Okla, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'il a reçu toutes les approbations nécessaires.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi, en date du 28 février 2019, soit en date du certificat de conformité délivré par la directrice générale de la MRC de Deux-Montagnes.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 22^e jour du mois de mars 2019.


Me Marie-Josée Russo
Greffière